

Pôle Proximité Citoyenneté Culture
Direction Accueil Population Est
Rapporteur : Patrice MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_109
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

58 - DÉNOMINATION DE VOIES
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Le conseil municipal est tenu de choisir, par délibération, la dénomination des rues, voies, places et lieux-dits de la commune qui en sont dénués.

Afin de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Route de la Réveillerie :

Une route reliant le village de la Réveillerie et la rue Louis Lucas de Néhou ne dispose pas de dénomination et de numérotation. Afin de permettre la localisation des habitations se situant sur cette voie, il est proposé de la dénommer « Route de la Réveillerie ».

Impasse de la Brunerie :

Au sein du lieu-dit la Brunerie, une habitation ne dispose pas d'un adressage suffisant pour permettre sa localisation. S'agissant d'une voie sans issue, il est proposé de la dénommer « Impasse de la Brunerie ».

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la dénomination de l'impasse de la Brunerie sur la commune déléguée de la Glacerie,
- approuver la dénomination de la route de la Réveillerie sur la commune déléguée de la Glacerie.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h16		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 55	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 10 avril 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52

Date de la convocation et de son affichage : 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le dix avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 28 mars 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire VARENNE Valérie à son départ 21h45) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 20h30) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 21h11) - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h57) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h26) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h37) - ISOIRD Valérie (mandataire MARTIN Patrice jusqu'à son arrivée 19h08) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 19h48) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 18h20) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 18h15) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

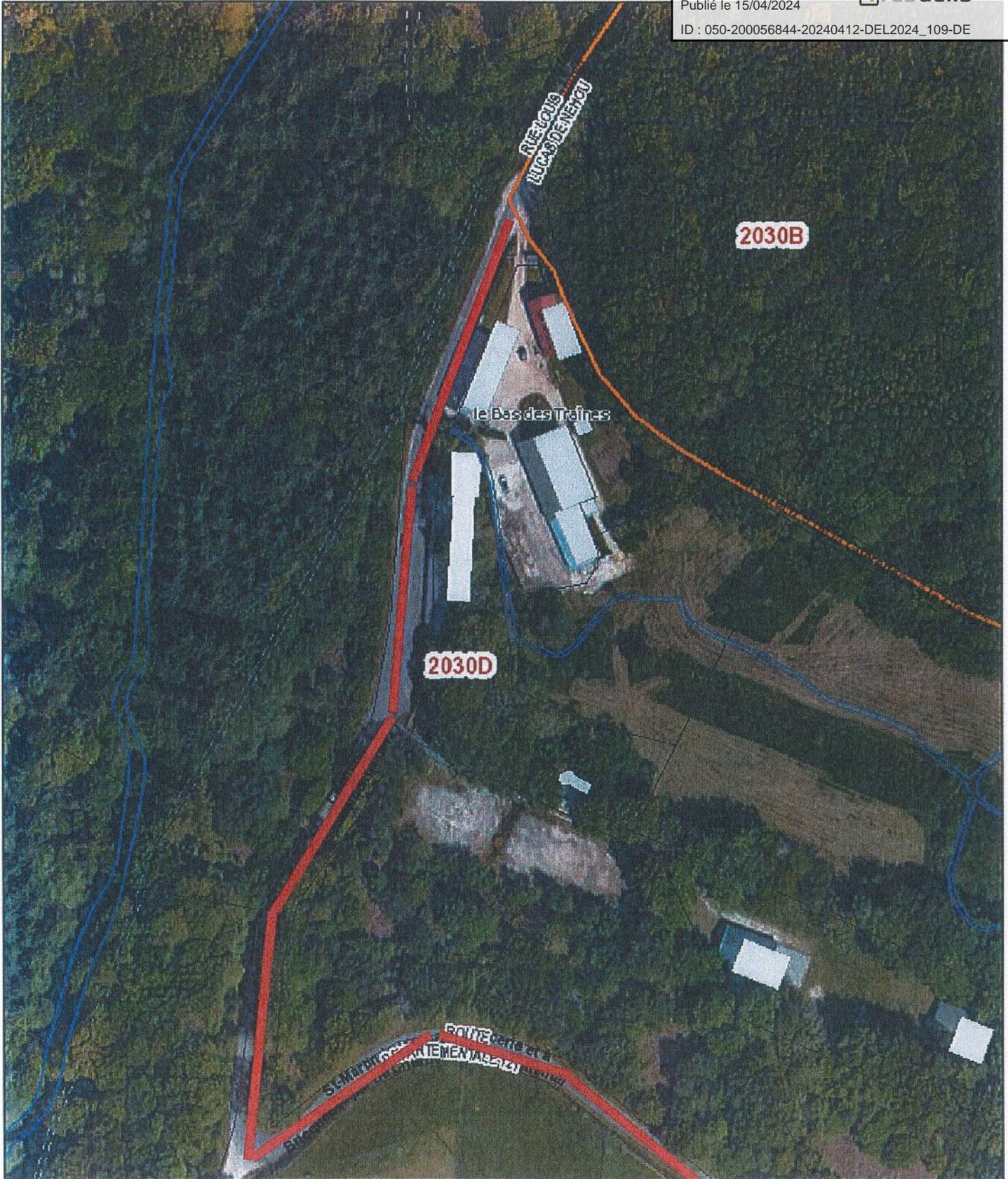
BRANTONNE Pascal a donné procuration à VIVIER Nicolas

MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

SAGET Eddy a donné procuration à HÉRY Sophie

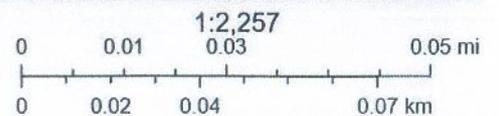
Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



16/01/2024 11:50:33

- | | |
|--|---|
| Hameaux_lieux_dits | Hydrographie |
| Lieux-dits | Voirie |
| Bâtiments ech proche | Divers linéaire |
| Bâti dur | Eglise |
| Bâti léger | Chemins |
| Parcellaire | Sentiers |
| Parcellaire Propriétaire Cherbourg-en-Cotentin | Rail de chemin de fer |
| Section cadastrale | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Limite communale | Parking, terrasse, surplomb |



Cadastre DGFIP 2022, Le Cotentin



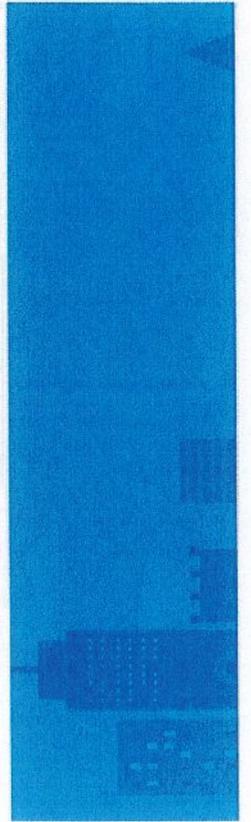
Images ©2024 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 20 m

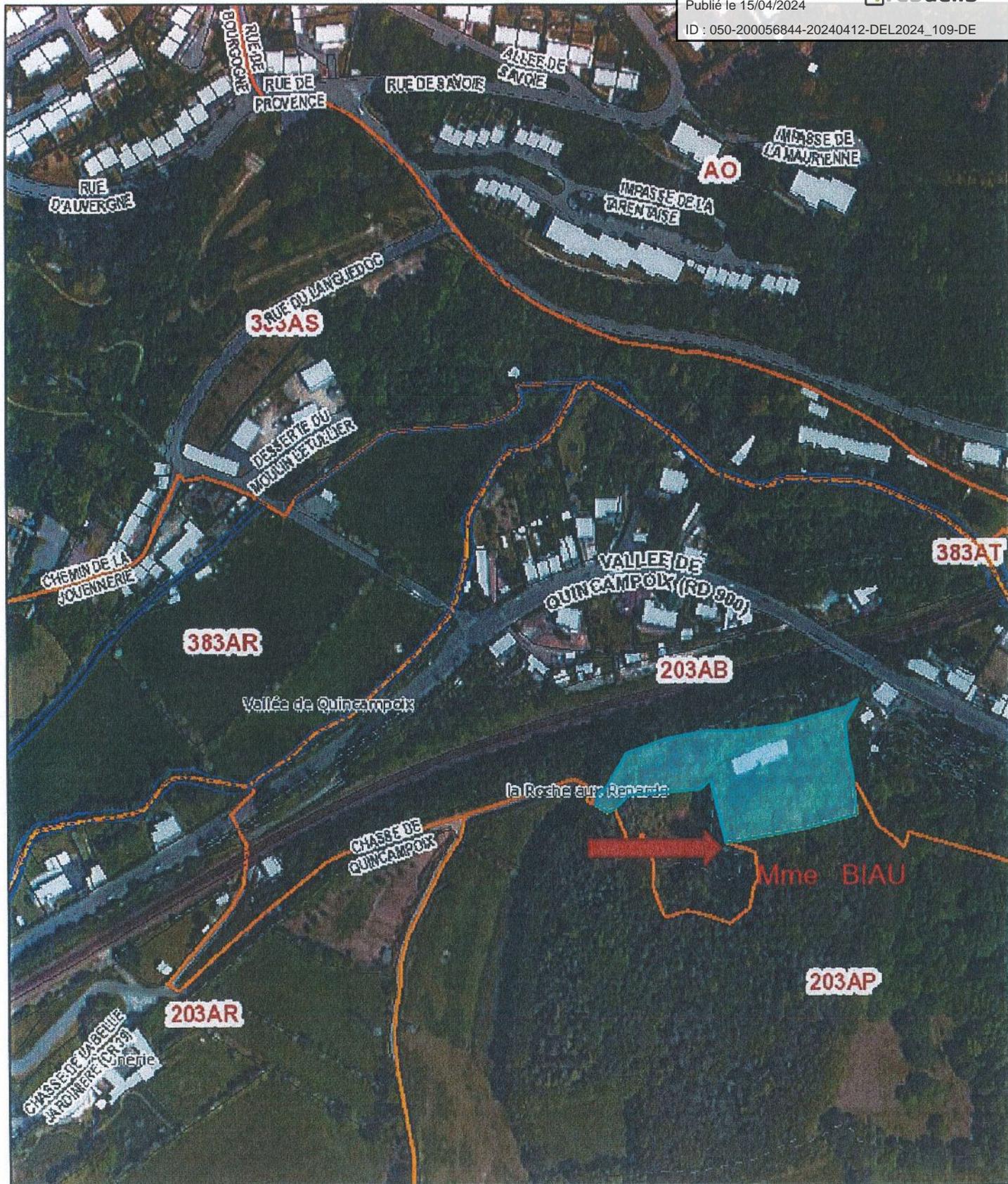
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

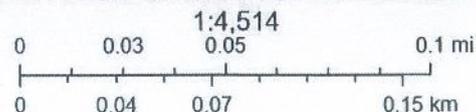
Publié le 15/04/2024

ID : 050-200056844-20240412-DEL2024_109-DE





18/01/2024 11:30:04



- Rechercher une parcelle _Résultat du widget Requête
- Hameaux_lieux_dits
- Lieux-dits
- Bâtiments ech proche
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcellaire
- Parcellaire Propriétaire Cherbourg-en-Cotentin
- Section cadastrale
- Limite communale
- Hydrographie
- Divers linéaire
 - Eglise
 - Chemins
 - Sentiers
 - Rail de chemin de fer
 - Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports
 - Parking, terrasse, surplomb

Cadastre DGFIP 2022, Le Cotentin